Gestionnaire du Réseau de Distribution

Fiche de renseignements pour un site de soutirage BT inférieur à 36 kVA

Identification : WEBE041

Version : 5.3

Nombre de pages: 3

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
5.0	05/01/2023	Mise à jour charte graphique GreenAlp	V2.0
2.0	01/01/2020	Mise à la charte GreenAlp	V.1
1.0	26/01/2007	Création	

CONTACTS :

Pour toute question relative au Raccordement de l'installation

GreenAlp : Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)

Département : Ingénierie

Téléphone : 04 76 84 37 25

Email : travauxetraccordements.aff@greenalp.fr

Fiche de Renseignements
Demande de raccordement d'une installation consommatrice BT

Demandeur		
Nom de la société ou du client		
Code SIRET		
Siège Social ou Client	Adresse	
	Nom de l'interlocuteur sur le site	
	Qualité	
	Téléphone	
Envoi des factures de raccordement	Adresse	
	Nom de l'interlocuteur sur le site	
	Qualité	
	Téléphone	

Installation		
☐ Nouvelle Installation ☐ Installation existante	Référence PDL : Nature du projet :	☐ Rénovation d'installation ☐ Regroupement d'installation ☐ Séparation d'installation
Tarif réglementé de vente souhaité	☐ Oui ☐ Non	
Point de livraison	Adresse	
	Nom de l'interlocuteur sur le site	
	Qualité	

	Téléphone	
Caractéristiques de l'installation		
	Puissance de raccordement demandée (kVA) : Puissance souscrite envisagée (kVA) : Type de tarif envisagé : ☐ Avec différentiation temporelle[1] ☐ Sans différentiation temporelle[2]	
Lieu de fourniture	usage domestique ☐ usage professionnel ☐ usage chantier ☐ usage collectif[3] ☐	Activité du site : Installation de grue : oui / non
	Surface des locaux :	m²
	Date de commencement des travaux : Date de raccordement souhaitée :	
Demandes spécifiques		
Schéma et plan	Fournir à GREENALP : ☐ Schéma électrique de l'installation intérieur (principes) ☐ Schéma de raccordement souhaité (éventuellement) ☐ Plan de masse du bâtiment	

Date

Signature

[1] Le tarif avec différentiation temporelle correspond à un double tarif avec heures creuses et heures pleines.
[2] Le tarif sans différentiation temporelle correspond au simple tarif.
[3] L'usage collectif est à utiliser pour des communs d'immeubles et chaufferies collectives.